

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Allocation de rentrée scolaire : "Ça me permet de choisir le cartable qui lui fait plaisir" - ici

Sarah-Yasmine Ziani

5-6 minutes

Courses de rentrée © Radio France - Marie Roussel

Publié le mardi 19 août 2025 à 18:21

Entre 423 euros et 462 euros par enfant : l'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée ce mardi 19 août aux parents qui sont éligibles. L'occasion pour ces familles de finaliser l'achat des fournitures dans ce supermarché du Houlme en Seine-Maritime, deux semaines avant la rentrée.

909 euros, c'est le montant que la Caisse d'Allocations familiales (CAF) a versé à cette maman de deux garçons, mardi 19 août 2025. Récemment séparée de son mari, elle finalise ses achats pour la rentrée dans ce supermarché du Houlme : *"Là, j'ai encore besoin d'acheter les chaussures et les vêtements de sport, car les deux font du handball."*

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) lui servira donc aussi à payer les inscriptions en club sportif, mais elle a dépensé moins de la moitié de la somme pour le moment. *"Le reste, je vais le mettre de côté pour les autres dépenses au cours de l'année."*

Cette année, l'ARS a été **revalorisée d'environ sept euros** : elle s'élève à [423,48 euros par enfant âgé de 6 à 10 ans](#), jusqu'à 462,33 euros s'il est âgé de 15 à 18 ans. Une aide qui permet à Julia, vendeuse en recherche d'emploi, de choisir des fournitures *"d'une gamme supérieure"*. Et aussi de pouvoir acheter à sa fille *"un cartable qui lui fait vraiment plaisir."*

Dans le rayon des fournitures, la petite Violette admire avec envie les stylos colorés. *"J'aime beaucoup ces surligneurs, il y en a avec des pandas et des chats"*. Cette année, sa maman n'est plus éligible à l'allocation, alors... *"on fait des compromis, sourit-elle, liste de courses en mains. On achète les surligneurs qu'elle veut mais on on dit 'non' à la gomme relaxante ou ce genre de choses qui ne dure pas très longtemps"*.

"On ne va pas pouvoir se faire plaisir"

Mauvaise surprise pour Dorine : cette année, l'allocation lui a été confisquée à cause...d'un trop perçu sur ses aides au logement de 2022-2023. *"J'ai appris en janvier qu'il y avait eu un trop perçu, et je n'ai appris que maintenant que je n'aurais pas l'allocation de rentrée. On vous dit que vous y avez le droit, mais en fait non, 0 euro"*, déplore cette éducatrice spécialisée, actuellement en arrêt maladie après une opération.

D'habitude le fils de Doriane, en classe de 4ème, choisit l'agenda et la trousse qui lui plaisent. Pas cette fois : *"Là il va faire confiance à maman. De toute façon vu [l'état] des finances, on va acheter des fournitures basiques. On ne va pas du tout pouvoir se faire de petits plaisirs."*

En 2025, le **panier moyen des fournitures s'élève à 211 euros**, [selon l'association Familles de France](#). Une baisse d'environ 5,3% - soit 12 euros - par rapport à l'an passé.